

Retournez cette autorisation (complétée et signée) à votre agence AB-Habitat, en joignant un RIB au format IBAN BIC.

Référence Unique du Mandat :

Numéro de dossier :

Identifiant créancier SEPA :

FR64ZZZ676112

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AB-Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AB-Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du locataire :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Nom du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même, et le cas échéant) :

Désignation du créancier :

Nom : **AB-Habitat**

Adresse : **203 rue Michel Carré**

Code postal : **95 870** Ville : **BEZONS**

Date de prélèvement choisie :

Le 5 du mois Le 8 du mois Le 15 du mois

Type de paiement :

Paiement récurrent

Désignation du compte à débiter :

Identification Internationale (IBAN) : _____

Identification internationale de la banque (code BIC) : _____

Fait à : _____ Le : / /20_____ SIGNATURE :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AB-Habitat. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AB-Habitat.

Prélèvement automatique



choisissez la solution sans souci

Le prélèvement automatique, c'est une solution de paiement du loyer simple, souple et sûre.

- **Comment ça marche ?**

Chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance, qui vous indique le montant de votre loyer et de vos charges. Dans les jours qui suivent, sans que vous ayez à intervenir, votre compte bancaire ou postal est débité automatiquement, toujours à la même date, du montant correspondant à votre avis d'échéance.

- **C'est gratuit !**

Plus de chèque à remplir, de virements ou de mandats à établir (payants). Le prélèvement automatique est un service gratuit (seuls les frais de mise en place peuvent être facturés une seule fois par votre banque). De plus, grâce à ce mode de paiement, vous économisez les frais d'envoi.

- **C'est pratique !**

Plusieurs dates de prélèvement vous sont proposées. Vous choisissez celle qui vous convient le mieux en fonction de la date du virement de votre salaire, de vos allocations éventuelles et autres revenus sur votre compte bancaire ou postal. Cette date figurera clairement sur votre avis d'échéance. Grâce au prélèvement automatique, on supprime la contrainte de déplacement, les horaires mal adaptés d'ouverture de l'Agence ou de La Poste et les retards d'acheminement.

- **C'est sûr !**

Plus de risque de retard du aux oublis ou aux absences : cela fonctionne, même lorsque vous êtes en vacances. Le prélèvement automatique, c'est la tranquillité d'esprit et l'assurance d'un loyer payé à temps.

- **C'est facile !**

Pour l'adopter, c'est très simple : remplissez le formulaire au dos et retournez-le à l'adresse indiquée, accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire). Vous pouvez aussi l'apporter à votre Agence. Bien entendu vous gardez la possibilité de suspendre ou d'annuler cette procédure sur simple demande et sans aucune formalité, ni frais : une modification est possible à tout moment, un mois au moins avant la date du prochain prélèvement automatique.